Sur le site de l'**Association des maires de France**, vous retrouverez tout un ensemble de documents en lien avec l'actualité des collectivités locales. Certaines notes sont en accès réservé. Les communes et EPCI, qui adhèrent à l'AMF 29, sont considérés comme adhérents à l'AMF national.

Aussi, si vous ne vous n'avez pas vos codes d'accès pour consulter ces documents, vous pouvez en faire la demande, en complétant le formulaire sur : https://www.amf.asso.fr/m/motdepasseperdu/

Ils vous seront alors transmis rapidement par courriel, à l'adresse mail qui vous sera précisée, une fois le formulaire complété.

http://www.amf.asso.fr/actualites/index.asp?TYPE ACTU=1&MENU=2

## COMMUNICATION

- la **CADA** (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) vous renseigne sur la Communication de documents administratifs et/ou la réutilisation des informations publiques : <a href="http://www.cada.fr/">http://www.cada.fr/</a>
- la **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) s'assure de la bonne application de la loi informatique et libertés. Vous trouverez tous les renseignements relatifs à la protection des données personnelles : <a href="http://www.cnil.fr/">http://www.cnil.fr/</a>

## FINANCES

- les Dotations : <a href="http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/">http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/</a>
- les **marchés publics** : il existe un service de renseignements juridiques, dédié aux acheteurs publics (consultation gratuite). Pour le contacter, voici les coordonnées : <a href="http://www.collectivites-locales.gouv.fr/coordonnees-cijap">http://www.collectivites-locales.gouv.fr/coordonnees-cijap</a>

## INTERCOMMUNALITE

- la Base nationale de l'Intercommunalité :

BANATIC <a href="https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php">https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php</a>